

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.

Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. Paul
GODET, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

L'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme de l'Echo de l'Ouest aura lieu le mercredi 15 mai 1872, à midi précis, au siège de la société, rue Saint-Jean, n° 8, au 4^e (maison Gaborit).

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

5 MAI 1871.

Toute la nuit, les batteries du sud ont tonné. A l'ouest les fédérés s'étant aventurés sur le pont de bateaux qui relie la rive droite de la Seine à l'île de la Grande-Jatte, furent accueillis par un feu terrible de mitrailleuses, qui faucha trois bataillons.

Les forts de Vanves et d'Issy sont dans un état désespéré.

Des massacres ont lieu dans une des cours de la prison de la Santé. Ce sont des assassinats qui rappellent ceux de l'Abbaye et des Carmes. On ignore le nom des malheureuses victimes.

Un arrêté du Comité de salut public supprime sept journaux d'un seul coup.

La Commune décrète : « La chapelle expiatoire de Louis XVI sera démolie. »

Perquisitions chez les Carmélites. Les gardes nationaux trouvent les religieuses enveloppées de leurs longs voiles et résignées à mourir. Ils parcoururent les cellules, éprouvèrent à la vue de cette pauvre maison une stupeur mêlée de honte et sortent en disant : — Il n'y a pas de luxe ici !

L'ÉTAT, C'EST MOI.

I

Le Président de la République est « un peu fatigué, » nous dit le *Bien public*, journal payé pour savoir les dernières nouvelles du chevet présidentiel et ne dire que ce qui est à dire. A l'heure où nous écrivons, M. Thiers est donc « un peu fatigué. » A l'heure où l'on nous lira, il est permis d'espérer que, grâce à sa merveilleuse constitution personnelle, autrement satisfaisante que celle qui nous fut fabriquée par M. Rivet, M. Thiers ne se ressentira plus de la légère fatigue que lui attribue le *Bien public*.

Cependant il a suffi d'une légère fatigue de M. Thiers pour inquiéter l'opinion.

Le Président n'a pas le droit d'être enrhumé, sans que tout le monde ait mal à sa poitrine. Etrange situation ! Il n'est pas permis à M. Thiers d'être enrhumé, de tousser et de se moucher plus qu'il n'est strictement nécessaire au nez d'un juste, sans que la machine gouvernementale ressente un ébranlement profond.

Nous sommes en république, à ce que prétendent nos adversaires.

S'ils ont raison, tant pis pour elle et tant pis pour eux ; car justement l'essence du gouvernement républicain est le seul mérite que nous puissions lui reconnaître, ce serait son impersonnalité. Du moment qu'il n'a pas cette vertu, que lui reste-t-il ?

Quand le monarque est malade, dit-on, la monarchie se porte mal. Au contraire, avec la république, la stabilité de l'Etat ne dépend plus de la fragilité de l'individu. Donc, nous disent les républicains, la république est le gouvernement conservateur et rassurant par excellence. La tranquillité des familles ! C'est le régime dont tout le monde profite et auquel nul n'est indispensable. L'homme s'en va, la république reste. L'homme souffre, la république fleurit. Tant vaut le peuple, tant vaut la république. Avec la monarchie, au contraire, l'Etat ne pèse plus que le poids d'un homme, et nous savons tous la mesure des plus grands et des meilleurs ! Les cendres d'Annibal mort peuvent tenir dans une urne qu'un enfant porterait à la main, et César vivant ne sait plus que répondre au Sénat le jour où il est paralysé par une migraine ou un mal d'entrailles.

Nous ne sommes donc pas en république,

s'il est vrai que le soupçon d'un rhume qu'aurait pu avoir M. Thiers, l'ombre d'une lassitude chez ce printanier vieillard, le pli d'une feuille de rose sur le lit de la présidence, une note qui sort voilée du gosier de l'illustre orateur à la voix de cigale, un froncement de sourcil du dieu suffisent pour assombrir l'azur de notre ciel, soulever les flots et faire baisser la rente.

SAUMUR

4 MAI.

Il faut dire au gouvernement de M. Thiers ce qu'on disait à l'Empire quand il se faisait le gendarme de Prim contre les partisans de Charles VII. Nous lui dirons de prendre garde à sa politique, et nous lui parlerons un plus ferme et plus sévère langage, parce que toute politique contre Charles VII est aujourd'hui une politique prussienne. Des conventions existent entre l'Italie et la Prusse, toute l'Europe le sait, et ces conventions enferment des provisions qui touchent à l'Espagne. Amédée est un protégé de Bismark. M. Thiers voudrait-il aider la Prusse à établir son influence en Espagne comme elle l'a déjà établie en Italie, et M. le Président de la République éprouve-t-il le besoin d'enfermer la France dans un grand cercle allemand ?

**

M. Guillemard, maire du Havre, et ses compères les adjoints, dit le *Courrier de France*, ont quitté Versailles hier matin. Ils retournent dans leur bonne ville, consolés et rassurés. Ces braves gens tiennent, avant tout, à leur place.

On leur avait dit que M. Gambetta était tout-puissant ; ils criaient : *Vive la Républi-*

que de Gambetta ! On leur explique aujourd'hui que M. Gambetta est entouré d'une médiocre considération ; ils crient : *Vive la République de M. Thiers !*

Ils crieront demain : *Vive le comte de Chambord ! Vive le duc d'Aumale !* selon les circonstances et la direction du vent. Ce sont des fonctionnaires sceptiques. Indifférents à la chose publique, peu sensibles aux sollicitations de la conscience, se souciant de l'ordre et de la liberté, comme de l'avant-dernière opinion de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique ! Ce M. Guillemard était, comme Pâturot, à la recherche de la meilleure des Républiques. — M. Gambetta lui a offert ses produits, qui lui ont semblé parfaits, jusqu'au jour où il lui a été donné d'admirer les résultats obtenus par la maison rivale.

Et à propos de M. Gambetta, on nous informe qu'il est assailli depuis quelques jours par les plus violents reproches, à propos de son dernier discours.

On paraît exiger une rétractation ; s'il la refuse, la scission sera définitive entre lui et les sectaires jacobins et communalistes.

Voici pourquoi.

A leur retour de province, les députés républicains se sont communiqué leurs impressions sur l'état des esprits dans les départements.

De leurs observations il résulte que les gendarmes, les sergents de ville, les agents de police et les généraux qui jouissent de la faveur de l'armée sont absolument réfractaires à l'idée républicaine.

Tous les défenseurs de l'ordre, tous ceux qui, dans les jours d'émeute, sont obligés de

Feuilleton de l'Echo de l'Ouest.

BABEL

OU

LES ASSISES DE LA LIBRE-PENSÉE

5^e et dernière séance.

M. JOURDAN.

Nous avons lieu de croire que les scènes scandaleuses qui, la semaine dernière, ont jeté le trouble dans nos délibérations, ne se renouvelleront plus à l'avenir. La parole est à M. Renan. (*M. Renan se lève et se mouche.*)

UNE FEMME, à demi-voix.

Est-ce possible ?... c'est là M. Renan ?.. Dieux ! l'affreuse tête ! (Chut ! — Ecoutez !)

M. RENAN.

« Sans doute l'Allemagne donne au monde un magnifique spectacle. Cependant, depuis quelques années, elle me paraît suivre une marche rétrograde. Si elle n'y prend garde, elle va retomber en plein christianisme. Déjà plusieurs croient à la divinité du Christ et ne sont en désaccord que sur

l'explication qu'ils en donnent. D'autres, ainsi que vous avez pu l'entendre, se jettent dans le mahométisme pour échapper au christianisme, — et le mahométisme est encore une religion, si peu qu'elle soit. L'Allemagne des jeunes Hégéliens oublie-t-elle que l'ère des religions est passée, et que tout doit se résoudre aujourd'hui par l'analyse et la critique ? « Or, la critique ne connaît pas le respect. Elle juge les dieux et les hommes ; c'est la seule autorité sans contrôle... Les temples du Jésus réel s'écrouleront ; les tabernacles où l'on croit tenir sa chair et son sang seront brisés. Déjà le toit est percé à jour, et l'eau du ciel vient mouiller la face du croyant agenouillé... Il n'y a pas de surnaturel. Depuis qu'il y a de l'être, tout ce qui s'est passé dans le monde des phénomènes a été le développement des lois de l'être. » (*Etudes d'histoire religieuse.*)

UN PUSEYSTE.

Fort bien ! Mais pouvez-vous nous affirmer que vous connaissez toutes ces lois ?

M. RENAN.

Là n'est pas la question...

LE PUSEYSTE.

C'est là qu'elle git exclusivement ; au contraire. Savez-vous ce que c'est que l'espace et le temps, deux mystères au sein desquels nous nous mou-

vez ? Vous qui niez si délibérément l'élément surnaturel, pourriez-vous nous expliquer une foule de phénomènes purement naturels, dont votre toute-puissante raison ne soupçonnera même jamais l'existence ? Affirmer tout d'abord que le surnaturel n'est pas, c'est fort prudent à vous : nier sera toujours plus facile qu'expliquer.

M. RENAN.

Aussi « l'essentiel n'est-il pas de tout expliquer, mais bien de se convaincre qu'avec plus de renseignements tout serait explicable. » (*Etudes d'histoire religieuse.*)

LE PUSEYSTE.

Voilà donc le dernier mot de la critique : l'aveu de son impuissance ! « Je ne puis tout expliquer parce que je ne sais pas tout ; si je savais tout, j'expliquerais tout. » Charmante naïveté ! Dans le champion de la souveraineté de la raison, je ne m'attendais pas à trouver un rival de M. de la Palisse.

M. RENAN, furieux.

Ceci n'est plus de la discussion, c'est de l'insulte.

LE PUSEYSTE.

Si la vérité vous offense, tant pis pour vous et pour vos doctrines. Hélas ! quoi que vous fassiez, et en dépit des immortelles découvertes de la critique, même de la critique allemande, nous conti-

nuerons à vivre au sein de mystères inexplicables, depuis le Dieu que vous niez jusqu'au grain de sable que vous foulez aux pieds.

M. RENAN.

Qui êtes-vous donc, vous qui osez vous attaquer à un lauréat et à un membre de l'Institut ? Savez-vous l'hébreu ?

LE PUSEYSTE.

Non.

M. RENAN.

Vous savez au moins l'allemand ?

LE PUSEYSTE.

Pas davantage.

M. RENAN.

Eh quoi ! vous ne savez ni l'hébreu ni l'allemand, et vous osez discuter avec moi exégèse et théologie ? Allez, vous n'êtes qu'un ignare ! « Pourquoi Bossuet n'a-t-il jamais vu en théologie et en histoire plus loin que le bout de son nez ? parce qu'il ne savait pas l'hébreu. » (*Etudes d'hist. rel.*) « Pourquoi Lamennais n'a-t-il été qu'un piètre philosophe ? parce qu'il ne savait pas l'allemand. » (*Article sur Lamennais, Revue des Deux-Mondes.*) L'hébreu et l'allemand, l'allemand et l'hébreu, tout est là. Allez apprendre l'hébreu et l'allemand ! Quand vous les saurez, je vous permettrai peut-être de lire mes ouvrages.

payer de leur personne et d'exposer leur vie pour sauver celle des autres, montrent une répulsion invincible pour la République. Conclusion : puisque la République rose de M. Thiers ne convient même pas à ces gens-là, il faut proclamer la République rouge, congédier sergents de ville et soldats, et confier au peuple armé le soin de l'ordre et la défense du territoire. C'est parfaitement simple, comme vous voyez.

A propos de l'élection de M. Floquet, voici des réflexions très-nettes et très-justes de l'Union de l'Ouest.

« L'Assemblée nationale a restitué aux Parisiens le droit d'élire leur conseil municipal. Comment les Parisiens usent-ils de ce droit ? Comment mettent-ils à profit une réformation réclamée si longtemps, si bruyamment et qui avait servi de prétexte à tant d'émeutes armées ? Le jour du vote, ils restent chez eux ou vont se promener, sans plus se soucier du scrutin, que s'il s'agissait du conseil municipal de Fougères ! S'ils sont heureux de voir leurs intérêts municipaux aux mains du parti radical, nous n'avons rien à dire. Mais où nous trouvons que les conservateurs parisiens manquent sottement au plus vulgaires conseils de la prudence, c'est quand ils rendent si facile, par leur indifférence, le triomphe d'un radical, démissionnaire de l'Assemblée nationale. Comment veulent-ils donc que nous ayons assez de confiance en eux pour leur confier de nouveau la garde du gouvernement et de la représentation du pays ? Même au combat pacifique du scrutin, ils désertent, ils abandonnent le poste, ils se livrent et livrent tout aux tenants de la démagogie. Et puis, ils se plaindront de la stagnation des affaires, et ils accuseront l'obstination des ruraux, c'est de tout le mal. Mais c'est à eux seuls qu'ils doivent s'en prendre. Par leur incurie et leur apathie, ils se désintéressent des affaires du pays ; pourquoi veulent-ils que le pays s'intéresse à eux ? »

On télégraphie de Rome :

Le pape a reçu aujourd'hui environ 3 mille Romains dans la salle Ducale. Dans l'allocution qu'il leur a adressée, Pie IX a dit : « Le fléau des temps modernes, c'est l'incrédulité qui prétend demeurer triomphante, mais qui se trompe parce que Dieu est juste. Les puissants de la terre qui jouent à la Révolution sont tôt ou tard débordés par elle. »

D'après la Voce della Verità le pape aurait ajouté :

« Mon Dieu, faites que les bons restent toujours sé-

parés d'un gouvernement qui ne mérite aucune confiance ! » (Applaudissements.)

Le pape a terminé en donnant sa bénédiction.

Les femmes condamnées à mort, il y a quelques jours, par les conseils de guerre de Versailles, sont détenues à la maison de correction de l'avenue de Paris, où elles sont surveillées par des religieuses. Elles occupent des cellules disposées tout exprès pour elles et pour les condamnés aux travaux forcés à perpétuité, cellules relativement spacieuses et bien aérées qui se trouvent au fond du bâtiment, derrière la chapelle.

La femme Menant, condamnée à mort, est enfermée avec la femme Machu et la femme Vaudeval, condamnées aux travaux forcés à perpétuité. Toutes les trois sont dans la même cellule.

La femme Machu (Hortense David), est la plus hideuse mégère que l'on puisse rencontrer dans les bas-fonds des émeutes. L'œil rougi, la peau ratatinée, les cheveux en désordre, les lèvres noirâtres et scoriées, elle offre un ensemble d'une laideur parfaite. Elle porte le berret, fume la pipe et jure comme un chaudronnier.

L'abbé Junqua et son digne collègue, M. Mouis, sont allés s'établir à Bruxelles où ils ont obtenu un succès de fou rire et d'accent gascon. Suivant ces messieurs, la Belgique est soulevée par leurs éloquents prédications ; suivant des témoins oculaires et auriculaires, Bruxelles se rend aux conférences de ces apostats de la même manière que Paris se rendait aux cérémonies de l'abbé Châtel. On s'y presse comme à un vaudeville ; on y rit à gorge déployée ; on y apostrophe les orateurs comme dans les clubs républicains. Si M. Junqua a rêvé le rôle de Luther, il doit avoir perdu quelques-unes de ses illusions à ce sujet.

On sait que lorsque la colonne Vendôme fut renversée, des Anglais, d'accord avec le gouvernement prussien, achetèrent une grande partie des moulures de bronze. L'inscription : Monumentum belli Germanici déplaisait beaucoup à MM. les Prussiens. Aujourd'hui, grâce aux républicains de la Commune, il sont en possession de ce souvenir de nos victoires passées.

Deux gredins de la Commune ont reçu chacun 15,000 thalers pour cette sublime action patriotique.

ESPAGNE.

Après avoir annoncé des victoires, l'agence Havas est obligée de se donner à elle-même un démenti, témoin la dépêche suivante :

Saint-Sébastien, 30 avril, soir.

La nouvelle d'un combat qui aurait eu lieu à Tudela est inexacte. Le maréchal Serrano avait établi tout d'abord son quartier-général dans cette ville ; mais il s'est avancé dans la Navarre, poursuivant la bande de Rada qui se retire devant lui.

Le maréchal Serrano était hier à Taffala, qui est à plus de 30 kilomètres au-delà de Tudela.

On lit dans le Figaro :

Le soulèvement augmente partout. Outre l'Aragon et la province de Léon, qui se sont presque entièrement jetées dans le mouvement carliste, les villes du Midi, telles que Séville, Cadix, Valence et Grenade, Grenade surtout, commencent à s'agiter sourdement. A Grenade, le gouverneur civil a dû se retirer dans la caserne et s'y fortifier, tant l'opinion est ameutée contre lui.

Le correspondant de la Patrie lui envoie les détails suivants :

Don Carlos a fait son entrée en Espagne la semaine dernière. Après avoir traversé la France et s'être reposé une nuit à X..., joli village du Labourd, chez M. Y..., don Carlos, accompagné par des partisans fidèles, a passé la frontière à X..., sans aucune difficulté. Par respect sans doute pour son auguste personne, les soldats amédéistes et les douaniers avaient cru devoir se mettre à l'ombre et se retirer à San-Sebastiani ; aussi la question du libre-échange est-elle tranchée dans le sens de la plus grande liberté sur la frontière du sud-ouest ; les entrepôts et les magasins de Bayonne se vident avec une rapidité vertigineuse, et les douaniers, à leur retour, — s'ils reviennent jamais au nom d'Amédée, — auront des loisirs ! Le chemin de fer est interrompu, de sorte que les nouvelles n'arrivent que par la voie de mer. La ligne de Bilbao fonctionne nuit et jour, et après avoir déposé les émigrés, les vapeurs reprennent la mer immédiatement. Un courrier d'ambassade, qui a quitté Madrid vendredi dernier, est arrivé hier avec des valeurs considérables à lui confiées par les riches familles de Madrid ; il en avait un wagon plein. Les carlistes, qui ont fouillé le train, ont respecté ce trésor : soldats réguliers d'une armée organisée, ils n'en veulent qu'aux armes et non aux propriétés privées.

ERUPTION DU VESUVE.

Naples, 30 avril, soir.

Une dépêche de l'Observatoire, dix heures du matin, dit que les mugissements du volcan ont presque cessé ; de nombreux projectiles enflammés sont toujours rejetés, mais ils s'élèvent moins haut. La fumée a un peu diminué ; les secousses sont toujours fréquentes, mais pas dangereuses.

On ne sait encore rien de précis sur le nombre exact des victimes qui ont été sur-

prises par la lave et qui ont péri dans la nuit d'avant-hier. Dans quelques endroits, à San-Sebastiano, par exemple, la lave a une épaisseur de six mètres.

Voici une histoire navrante :

Une famille, MM. Claudio, Luciano et M^{lle} Errichetta Armanni, gravissaient le sentier de l'Observatoire avec les deux demoiselles Mosca. M. Luciano donnait le bras à sa sœur ; les deux autres jeunes filles étaient un peu plus en avant avec M. Claudio. A un certain point, M. Luciano et sa sœur s'arrêtèrent pour se reposer. Les autres continuèrent à monter lentement. Au bout de quelques instants, des cris déchirants se font entendre ; une bouffée de fumée enveloppe M. Armanni et sa sœur, qui sont renversés dans un ravin. Le courant de lave s'avance, et ils sont cernés par le fleuve de feu.

M. Luciano Armanni parvient, cependant, à se sauver, comment ? Nous ne saurions le dire, lui-même l'ignore. Mais on n'a aucune nouvelle de sa sœur, non plus que de son frère ni d'une des demoiselles Mosca. L'autre demoiselle Mosca a été transportée à l'hôpital des Incurables et elle y est morte !

LA DROITE ROYALISTE.

Il importe, dit l'Union, que la droite royaliste connaisse sa puissance. Nous ne lui demandons que de se séparer de la majorité dans les questions de réorganisation ; les conservateurs la trouveront toujours au premier rang pour aider à la reconstruction du pays, car elle porte avec elle l'instinct de l'ordre, l'instinct du bien, la vocation de toute restauration sociale. Mais si elle est une force naturellement unie à tous les efforts honnêtes, elle est aussi une force indépendante ; elle seconde les bonnes intentions de tous par sa parole et par ses votes ; mais, tandis que les autres cheminent dans la vague de leurs pensées et vont d'un soleil à l'autre sans se préoccuper assez des périls du lendemain, la droite royaliste doit voir de plus haut et de plus loin, et ne laisser oublier à personne que nous périrons si nous ne nous décidons pas à prendre une grande résolution nationale.

Il faut qu'elle le dise à la Chambre et au pays, qu'elle le répète dans les occasions favorables ; il faut qu'elle s'affirme au nom du patriotisme, au nom des intérêts et de l'honneur de tous.

Elle n'est qu'une minorité à Versailles,

LE PUSEYSTE.

Je sais quelque chose de supérieur à l'allemand et à l'hébreu, c'est le sens commun. J'assiste à un spectacle étrange et qui m'éclaire. Il me semble que je suis à Babel et que j'entends les hommes parler cent langues différentes, à l'aide desquelles ils essaient en vain de s'entendre. Votre liberté de pensée n'est que l'anarchie de la pensée. (Violents murmures.)

PLUSIEURS VOIX.

Qu'on lui retire la parole !

LE PUSEYSTE.

L'anarchie, chose si funeste et si hideuse dans l'ordre social, serait-elle admirable et utile dans l'ordre intellectuel ? Que deviendrait la société si les contradictions qui divisent nos idées existaient dans les actes de ses membres ? Son glas sonnerait bientôt. Dès que l'homme n'a pas le droit de tout faire, il ne peut avoir non plus le droit de tout penser.

M. JOURDAN.

Orateur, prenez garde à ce que vous dites !

LE PUSEYSTE.

Je dis que la pensée est elle-même une action, la plus sublime des actions. L'homme ne serait-il un être social que par l'extérieur, que par le corps, par la partie la plus grossière de lui-même ? Son âme,

libre de tout lien, a-t-elle été destinée par celui qui la créa à errer solitaire et sans guide, au hasard de ses propres conceptions, au gré de ses passions et de ses rêves, sans communion d'idées avec les autres âmes ses sœurs, sans intelligence supérieure et régulatrice ? Dieu qui donna à l'homme des règles pour vivre en société et le soumit à une autorité pour l'empêcher de tomber dans l'anarchie, ne lui aurait-il donné aucune loi pour constituer la société intellectuelle et l'empêcher de tomber dans l'anarchie morale ? Si l'homme social a des droits, il a des devoirs aussi qui les contrebalancent. Or, l'homme intellectuel n'aurait-il que des droits sans devoirs corrélatifs ? La liberté, limitée là, serait-elle ici sans bornes ? C'est impossible, votre système est philosophiquement insoutenable. (Explosion de murmures.)

UNE VOIX.

C'est un Jésuite !

TOUS.

Oui !... Enlevons-le !

M. JOURDAN.

Citoyens, pas de violence...

LE PUSEYSTE.

Ah ! vous proclamez la liberté de penser, et vous voulez mettre obstacle à la liberté de la parole ?...

UN MEMBRE DU BUREAU.

Non. Parlez.

LE PUSEYSTE.

Maintenant, je le demande, où trouver cette autorité dirigeant la pensée et gouvernant la société des âmes ?

M. RENAN.

Dans la philosophie.

LE PUSEYSTE.

Dans laquelle ? Il y en a des milliers, toutes se contredisent. Dans le protestantisme ? Hélas ! j'en ai fait l'expérience, l'anarchie règne là aussi en souveraine. La réforme tombe en poussière. Un des plus célèbres pasteurs contemporains, M. Vinot, de Genève, n'a-t-il pas prononcé cette parole, ou plutôt cette sentence de mort : « Il n'y a plus de protestantisme, il ne voit plus que des protestants. » Or, je trouve, en ce monde, un roc immuable, contre lequel plus d'un navigateur imprudent est venu se briser, et sur lequel aussi plus d'un naufragé a rencontré le salut. Depuis dix-neuf siècles bientôt, la libre-pensée use, pour le battre en brèche, tous ses systèmes contradictoires. Vagues impuissantes ! il reste immobile. Naufragé de la libre-pensée, j'y viens aborder à mon tour. Il y a une heure j'étais protestant... Grâce à vous et à vos divisions, je ne

le suis plus : je me déclare solennellement catholique !

(Le président bondit d'indignation sur son fauteuil ; M. Renan s'arrache les cheveux. La salle entière éclate en cris de rage.)

TOUS.

A la porte le Jésuite !
(Entre un officier de paix, suivi d'une escouade de gardes de Paris. Il déclare l'Assemblée dissoute, comme dégénérant en une réunion de désordre, et somme les membres du bureau de quitter la place.)

M. JOURDAN.

Nous ne vous connaissons pas, mettez votre écharpe ! (L'officier de paix tire son écharpe et se la noue autour des reins.)

M. RENAN.

C'est de la tyrannie ! Nous ne céderons qu'à la force des baïonnettes !
(On empoigne l'auteur de la Vie de Jésus et on le conduit au violon. Les membres du bureau ne sont laissés libres qu'à la condition de donner leur nom et leur adresse. L'affaire se videra en police correctionnelle.)

Pour compte-rendu conforme :

EUGÈNE DE MIRECOURT.

et nous qui tenons une plume nous ne sommes qu'une minorité ; mais tenez pour certain que, dans cette nation française, où les bons éléments dominent encore malgré l'effroyable ravage de la Révolution, une minorité pleine de foi, pleine d'amour pour la France, dévouée à sa gloire, à son indépendance, à toutes ses libertés, finira par être écoutée et victorieusement écoutée.

Y a-t-il dans ce pays une opinion dont le passé soit plus grand que le nôtre, qui ait rendu plus de services, qui ait mieux payé sa dette, qui soit plus digne d'estime et de respect ?

Existe-t-il une opinion plus nationale, plus véritablement « libérale » que la nôtre ?

La liberté, revenue avec nos rois en 1814, a-t-elle trouvé, depuis 1830, de plus fidèles défenseurs que nous ?

A-t-on oublié notre attitude sous le régime de Juillet ? Notre attitude sous le régime de 1848 ? Notre attitude sous le second Empire ?

Nous avons laissé à d'autres les places, la casaque de chambellan, les honneurs productifs du Sénat, et nous n'avons gardé que l'honneur ! Quand on a de tels antécédents, on a le droit de parler, et la droite royaliste n'a pas à craindre qu'on lui jette rien à la face dans l'accomplissement courageusement actif de sa mission.

C'est ainsi que les fautes seront réparées, et qu'on parviendra, nous l'espérons, à réparer aussi le mal causé par une politique criminellement dissolvante.

M. Thiers pouvait entrer noblement dans l'histoire en allant au Roi ; il aime mieux glisser du côté de M. Gambetta en détournant le visage. Nous ne nous plaindrions pas de ce goût s'il ne devait pas être funeste à la France. Mais plus M. Thiers s'obstine dans une foi républicaine si étonnante et si nouvelle, plus nous devons nous obstiner dans la foi monarchique, seule capable de sauver la France ; c'est à la droite royaliste de l'Assemblée qu'il appartient de montrer le grand abri après tant d'orages.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

On écrit du Grand-Pressigny :

« Ambroise Dufond, âgé de 78 ans, habitant notre commune, n'a pas de lit. Ce malheureux vieillard couche sur de la paille entassée près de son foyer, et, quand il veut s'asseoir, un fagot de bois lui sert de chaise.

» Ce matin, placé près de la cheminée, il était à se chauffer, lorsque tout-à-coup le feu se communiqua à la paille et au fagot sur lequel il était assis. Dans le même instant ses vêtements s'enflammèrent. A ses cris accoururent deux voisins, les sieurs Dechêne et Joseph Lesèche, qui s'empressèrent d'éteindre le feu. Quelques instants de plus, et on eût trouvé ce malheureux complètement brûlé.

» Malgré la promptitude que l'on a mise à le secourir, il a été atteint, particulièrement aux jambes, de brûlures très-graves, mais qui cependant ne sont pas de nature à mettre ses jours en danger.

Dimanche dernier, la gendarmerie d'Angers capturait quatre voleurs, sur lesquels une somme de 4,200 fr., restant de 4,600 fr. soustraits à une personne de cette ville, était saisie.

On lit dans l'Intérêt public de Rochefort :

Ces jours derniers, au moment de transporter un certain nombre de condamnés du fort Boyard à Saint-Martin-de-Ré, on a procédé sur eux à une visite des plus minutieuses.

Cet examen a fait découvrir dans la double de l'habit de l'un d'eux, de Régère, une poire assez belle que ce déporté gardait probablement pour la soif ; c'est une somme modeste de cent quatre-vingt mille francs en bons de trésor.

Comment se l'était-il procurée ? on le devine ; c'est ce qui s'appelle résoudre carrément la question sociale.

On lit dans l'Union de la Sarthe, de mardi :

« Hier soir, un mécanicien de la compagnie de l'Ouest, qui conduisait le train d'Alençon au Mans, s'est imprudemment penché sur la voie au moment où la locomotive passait sous un pont, situé à quelques kilomètres de Bourg-le-Roi ; la tête de ce malheureux a été détachée du corps.

» Un autre mécanicien a fait le service jusqu'au Mans.

» Le mécanicien qui a été tué était père de famille et habitait Argentan. »

Le service d'été sur la ligne du chemin de fer d'Orléans commencera le 6 mai.

Trois compartiments, un de 1^{re}, un de 2^e et un de 3^e classe, s'il se trouve des voitures de ces deux dernières catégories dans le train, seront mis à la disposition des dames voyageant seules dans les trains ci-après désignés : 5, 7, 15, 23, et 25 ; — 2, 4, 20, 24, et 26. (Ligne de Tours à Bordeaux).

Divers décrets insérés au Journal officiel déclarent d'utilité publique l'établissement :

D'un chemin de fer de Caen à Aunay-sur-Odon ;

Dans le département de Loir-et-Cher, d'un chemin de fer qui, partant de la limite du département d'Eure-et-Loir, vers Brou, passera par Droué, Mondoubleau et Savigny, et aboutira à la limite du département de la Sarthe, dans la direction de Saint-Calais.

COMPTE-RENDU DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR.

Exercice 1871.

L'an 1872, le 19 avril, à quatre heures et demie du soir, l'assemblée générale de MM. les directeurs de la Caisse d'épargne de Saumur, réunis sur convocation spéciale à la Mairie, salle du conseil, ont pris la délibération suivante :

M. Bodin, maire de cette ville, préside l'assemblée, assisté de M. Robineau, élu secrétaire pour la reddition des comptes, exercice 1871, et déclare la séance ouverte.

M. le président invite M. Lecoy, nommé rapporteur par la commission chargée de l'examen des comptes, pour l'exercice 1871, à vouloir bien donner lecture de son rapport sur les opérations de l'exercice présenté.

M. le rapporteur s'exprime ainsi qu'il suit :

Messieurs,

Conformément aux statuts qui régissent la marche des opérations de notre Caisse d'épargne, M. le caissier remet chaque année, à cette époque, un compte sommaire accompagné de toutes les pièces justificatives, au moyen desquelles on peut être édifié d'une manière complète sur les mouvements des capitaux et sur le résultat qui en a été la conséquence pendant l'exercice qui vient d'être clos.

La vérification des comptes de l'année 1871 nous ayant été confiée, nous venons vous faire connaître le résultat de notre examen.

Nous avons d'abord examiné le compte de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce compte, arrêté au 31 décembre 1871, se solde, en faveur de la Caisse d'épargne, par 1,390,394 fr. 55 c. en capital et intérêts.

Passant aux comptes du grand-livre, nous avons pu voir que la Caisse devait :

1 ^o Aux déposants.....	1,391,358	»
2 ^o A la Caisse d'épargne (son capital).....	43,133	35
Total du débit.....	1,434,491	35

Que l'avoir de la Caisse se composait de :

1 ^o Solde de la Caisse des dépôts et consignations.....	1,390,394	55
2 ^o Inscriptions de rentes appartenant à la Caisse.....	44,096	65
3 ^o Espèces en caisse au 31 décembre 1871.....	»	15
Total du crédit.....	1,434,491	35

Nous avons ensuite recherché quel avait été le résultat des opérations pendant l'exercice 1871, et nous avons constaté :

1 ^o Que le capital de la Caisse, au 31 décembre 1870, était de.....	40,961	69
2 ^o Que les arrrages de rentes perçus en 1871 étaient de.....	4,930	»
3 ^o Les bonifications provenant de la retenue de 0,25, de.....	3,851	89
4 ^o Les bonifications provenant des déchéances trentenaires.....	139	69
Total.....	46,883	27

dont il faut déduire :

1 ^o Les frais généraux de l'année.....	3,748	48
2 ^o Erreur reconnue sur l'exercice 1870.....	1	44
Solde créditeur fin d'année 1871.....	43,133	35
Si, de cette somme, on retranche le solde créditeur de 1870, qui est de.....	40,961	69

Le reliquat représentant le bénéfice de 1871 est de..... 2,171 66

Pour terminer ce travail, il nous restait à établir l'actif net de la Caisse d'épargne au 31 décembre 1871.

A cette époque, il se composait de :		
1 ^o Son immeuble estimé.....	31,711	63
2 ^o Des inscriptions de rente.....	44,096	65
3 ^o Espèces en caisse.....	»	15
	75,808	43

Mais l'avoir des déposants était de..... 1,391,358 »

Et le débit de la Caisse des dépôts et consignations de..... 1,390,394 55

La Caisse redoit la différence, soit.... 963 45 963 45

L'actif net de la Caisse n'est donc que de..... 74,844 98

Au 31 décembre 1870, l'actif net était de..... 72,673 32

Le bénéfice de l'année 1871, déjà indiqué, est donc de..... 2,171 66

La somme de 963 fr. 45 que la Caisse semble devoir aux déposants se décompose ainsi :

1 ^o Encaissé du comptable au 31 décembre 1871.....	»	15
2 ^o Somme empruntée aux déposants pour l'acquisition de l'immeuble, solde..	963	30
	963	45

A la fin de l'année 1870, la Caisse redevait sur l'emprunt dont il vient d'être parlé 3,134 fr. 96. Cette année, elle ne doit plus que 963 fr. 30 ; il y a donc lieu d'espérer que d'ici un an, elle sera complètement libérée.

Les deux titres de rente appartenant à la Caisse sont aux mains du trésorier qui nous les a représentés.

Au 31 décembre 1871, il y avait en portefeuille : 26 inscriptions de rente appartenant à divers, ayant une valeur de..... 510 fr.

Il a été reçu, du 1^{er} janvier 1872 au 19 avril, 16 inscriptions ayant une valeur de..... 769 »

Total : 42 inscriptions d'une valeur de..... 1,279 »

Il a été retiré, du 1^{er} janvier 1872 au 19 avril, 24 inscriptions d'une valeur de..... 804 »

Il reste donc, le 19 avril 1872, 18 inscriptions d'une valeur de..... 475 »

Les vérifications que nous avons faites nous ayant démontré l'exactitude et la régularité des comptes, nous vous en proposons l'approbation, et nous vous proposons, en outre, de vous joindre à nous pour féliciter M. Choyer du zèle et des soins qu'il a mis à remplir les fonctions que vous lui avez confiées.

Après l'examen des comptes de 1871 reconnus exacts par la commission qui était chargée du contrôle des opérations de cet exercice, et l'exposé du compte-rendu fait par M. Lecoy, rapporteur de

la commission, M. le président propose à l'assemblée générale de vouloir bien déclarer régulière et approuver la gestion de M. Choyer pendant l'année écoulée et de lui en donner *quibus* définitif.

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les comptes de M. Choyer.

Fait et délibéré à Saumur, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures.)

Les vins sont clarifiés sûrement et promptement par la Pulvérisine d'Appert, qui coûte 10 cent. par hectol.

DOSSIER DU CITOYEN GAMBETTA

III

Pendant ce temps, les hauts fonctionnaires du régime organisaient le gaspillage en haut et le pillage en bas :

A Lyon, Challemel-Lacour battait monnaie, traitait de gré à gré des marchés lucratifs, pour lui surtout, réquisitionnant des objets que le département et l'Etat devaient payer, mais qui ont passé on ne sait où : témoin les 38,000 fr. de poudre de la Régie. Puis le conseil municipal s'allouait des appointements, des bons de subsistances, des indemnités, et donnait des emplois bien rétribués à toutes ses créatures. Il est constaté qu'en douze jours les hommes de la rue Luzerne ont consommé pour 25,000 francs au moins de saucisson et de vin.

En même temps, les séides du préfet et de ses conseillers arrêtaient, séquestraient et dépouillaient les religieux, descendaient la nuit dans les couvents ou les maisons d'éducation et ne se retiraient que munis de butin de toute sorte. C'est ainsi que furent pillés à Lyon l'établissement des frères de Caluire, le couvent des Carmes, celui des Jésuites, ceux des Dominicains, des Capucins et autres.

Différentes églises furent profanées par l'orgie la plus crapuleuse.

Enfin, pour consommer tout cela, des hommes qui prétendent aujourd'hui avoir été bien intentionnés, décrétaient la confiscation des établissements religieux et le banissement de leurs propriétaires.

A Marseille, les mêmes excès eurent lieu. Fait particulier et précis à noter : le préfet Esquiros se fit livrer 180,000 francs pour ses besoins particuliers.

Que faisait-on en province pour arrêter de pareils débordements ? — Rien. Gambetta, au contraire, attisait par des proclamations d'un emportement frénétique toutes les mauvaises passions de la lie du peuple, et, dans ces journées, la responsabilité de bien des crimes doit directement remonter jusqu'à lui.

Voici ce que ce triste imbécile faisait afficher sur les murs le jour où on apprit la capitulation de Metz :

« SOLDATS,

» Vos chefs sont des traîtres et des lâches ! »

Le jour où cette proclamation fut affichée à Perpignan, le commandant de la place, M. Pays, fut attaqué par la foule et poursuivi par les cris de : « A l'eau ! le traître ! le lâche ! » On lui arracha son épée et ses épaulettes et on le poussa vers le canal. Le maire, M. Escarguel, parvint à l'arracher à la foule ; mais le malheureux colonel, frappé de coups de crosse et de baïonnettes, reçut sur la tête trois coups de sabre et fut laissé pour mort sur le pavé. Lorsqu'on le releva, plus tard, pour le transporter à l'hôpital, les femmes le lapidèrent.

Le même jour, un honorable propriétaire de Perpignan, M. Bordas, tomba dans un guet-apens à lui dressé par un agent de police de la nouvelle République. La foule se rua sur lui, le traîna par la ville en le tirant par son bras, cassé en deux endroits, tandis que son sang coulait d'une blessure de sabre reçue dans le flanc et ruisselait de sa tête ouverte à coups de bâton. Le malheureux tomba enfin. Les bourreaux trépanèrent sur son corps. M. Bordas est resté sourd et paralysé.

A Lyon, le 23 décembre 1870, le citoyen Arnaud, commandant de la garde nationale, fut saisi à la Croix-Rousse par des clubistes et fusillé en plein jour dans des circonstances identiques aux scélératesses qui accompagnèrent plus tard à Paris les massacres des généraux Clément Thomas et Lecomte et des victimes de la rue Haxo.

Le citoyen Gambetta accourut à Lyon assister aux funérailles de l'infortuné Arnaud, et à l'ombre du drapeau rouge, qu'il n'osa faire enlever de l'Hôtel-de-Ville, il donna à

la population honnête l'affligeant spectacle d'un enterrement officiel de la *libre-pensée*. Ce fut un hommage rendu aux touchantes doctrines de Denis-Brack, ex-rédacteur de l'*Excommunié*, ami du préfet et du procureur de la République, ex-pillard de l'établissement des frères, le principal auteur de l'assassinat d'Arnaud, et que l'on eût soin, du reste, de faire évader à temps pour qu'il ne comparût pas avec les autres sur les bancs du conseil de guerre.

AUDACE DES PRUSSIENS.

Les journaux du Havre nous apportent le douloureux récit d'une scène qui a eu lieu vendredi soir dans un restaurant de cette ville entre des matelots français et des matelots prussiens.

Le *Havre* raconte ainsi cette scène, qui s'est passée dans l'établissement du sieur Lejeune, place Louis XVI :

« Quatre consommateurs français, MM. Pautrat, Samson, Descroix et Nancy, prenaient leur repas dans cet établissement, vers neuf heures du soir. Plusieurs d'entre eux ayant porté les armes dans la dernière guerre, la conversation était naturellement tombée sur les faits militaires de ces malheureuses campagnes, et probablement les interlocuteurs s'exprimaient en toute liberté de langage sur le compte de nos ennemis. Si tolérante que soit notre hospitalité, nous ne sommes pas tenus de mettre sourdine à nos sentiments intimes, ni de prévoir que nos murailles peuvent avoir des oreilles prussiennes.

« A une table voisine mangeaient en même temps quatre Prussiens, attentifs à ce qui se disait autour d'eux ; ce qu'ils entendaient n'étant sans doute pas pour les flatter, l'un de ces Messieurs, plus emporté que ses amis qui se contentaient de faire la grimace, le nommé Albert Vogt, âgé de 22 ans, né à Ohalt (Prusse), se leva tout-à-coup, et portant la main à sa ceinture en tira un poignard renfermé dans une gaine.

« M. Simon, qui faisait face aux Prussiens, aperçut ce mouvement et avertit son ami, M. Pautrat, qui tournait le dos à l'agresseur. Avant que celui-ci pût faire un pas en avant, les Français sautèrent sur lui, et, avec l'aide du maître de l'établissement, M. Lejeune, ils réussirent à le maintenir. Vogt se débattait avec furie entre leurs mains, vociférant toutes sortes d'imprécations contre les Français, contre ces c..... de Français, dont il se fichait, disait-il.

« Il réussit même à se dégager tout-à-fait, en menaçant toujours de son poignard,

et, gagnant la porte de sortie, il s'élança vers la rue de Paris, poursuivi par M. Pautrat, qui, pour réclamer main forte, faisait entendre les cris : Au voleur !

« En face du *Dé d'Argent*, deux agents de police, Hantier et Hollandès, se précipitèrent sur le fuyard et l'arrêtèrent. Mais en ce moment, Vogt dirigea son arme contre la poitrine de Hollandès qui réussit, heureusement, à faire dévier le coup ; la lame du poignard déchira seulement la manche de sa tunique.

« Hantier, qui secondait les efforts de son collègue, reçut également un coup de poignard dans la cuisse. Pourtant les deux agents, sans se laisser intimider, réussirent à maintenir leur prisonnier et le conduisirent au dépôt de sûreté.

« Pendant ce temps, deux autres Prussiens étaient restés dans l'établissement Lejeune, tenus en respect par MM. Descroix et Samson. L'un d'eux, nommé Heinemann (Wilhelm), serré de près, cherchait à dégainer un poignard qu'il tenait caché dans sa ceinture. Ne pouvant réussir à l'atteindre, il prit son couteau et en menaça ses adversaires. Pautrat arriva sur ces entrefaites avec deux agents de police qui procédèrent à l'arrestation de Wilhelm et du nommé Traat, son complice, qui était resté devant la porte, riant encore de la bonne plaisanterie tudesque faite par ses aimables compatriotes. Le quatrième farceur avait disparu prudemment dès le début de l'affaire. Il était de la famille des Hohenzollern.

« Les trois individus arrêtés étaient passagers à bord du steamer allemand *Frankfurt*, arrivé hier au Havre.

« Vogt se dit négociant, Heinemann sans profession, et Traat ferblantier. »

Après avoir reproduit les mêmes faits, le *Courrier du Havre* ajoute :

« L'arrogance des Prussiens qui débarquent au Havre des steamers transatlantiques pour se rendre ensuite à New-York est très-accusée depuis quelques temps.

« On nous rapporte que, il y a quinze jours environ, un officier prussien aurait donné un forte bousculade, à bord d'un de ces steamers, à un ex-franc-tireur employé au transport du charbon.

« Enfin hier, vers trois heures de l'après-midi, un Prussien, également passager du *Frankfurt*, se mit à regarder d'une façon ironique un officier du 5^e de ligne qui commandait l'exercice des recrues.

« L'officier, irrité par son attitude provocatrice, vint à lui, et le souffleta.

« Le fier sujet de Guillaume se contenta,

baissant la tête, de se retirer, comme on dit en langage de matelot, avec ce... « qu'il » avait de poisson de pris. »

« Un autre officier aurait également donné un soufflet, hier au soir, à un Prussien qui se serait permis des propos blessants.

« En présence de ces faits regrettables, on ne saurait trop surveiller les Prussiens passagers des steamers allemands qui débarquent dans notre ville. Peut-être même serait-il plus prudent de leur interdire toute espèce de débarquement pendant les vingt-quatre heures de relâche des steamers dans notre port.

« M. Hantier, l'agent blessé à la cuisse, n'a pas seul eu à souffrir dans cette rixe. Son camarade, M. Hollandès, a été fortement bousculé et a eu sa tunique lacérée.

« En prêtant la main aux agents de police, un ancien ouvrier du *Courrier du Havre*, nommé Narcisse, a été blessé à la main droite. Un des Prussiens l'a atteint avec son couteau-poignard. La blessure, sans gravité, offre une plaie béante de quelques millimètres de profondeur, et formant une ligne courbe du milieu de la main jusqu'au poignet. »

Dépêches

ET DERNIÈRES NOUVELLES.

Le Président de la République décrète : M. le comte de Bourgoing est nommé ambassadeur près le Saint-Siège.

M. le comte d'Harcourt est nommé ambassadeur à Londres.

A la suite de l'échec qu'il a subi avant-hier dans la discussion de l'article 3 de la loi relative à la réorganisation du conseil d'Etat, M. Dufaure serait résolu, assure-t-on, à donner sa démission.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Voyant le gouvernement battu et la nomination des conseillers d'Etat refusée à M. Thiers, les ministres poussent en avant M. Laboulaye pour essayer de reconquérir le terrain perdu.

En conséquence M. Laboulaye vient dire à la Chambre : « — Puisque vous vous réservez le droit de nomination, laissez du moins au gouvernement le droit de révocation. »

Une véritable ruse cousue de fil blanc. La Chambre a haussé les épaules et a voté carrément l'article 3 dans son ensemble.

Paris, 4 mai — soir.

Le projet de loi demandant la constitution d'un conseil de guerre pour juger le maréchal Bazaine, sera incessamment présenté à l'Assemblée par le ministre de la guerre.

La publication du livre du maréchal Bazaine sur l'armée du Rhin, faite dans son intérêt, paraît avoir décidé le gouvernement à ne plus mettre obstacle à celle des procès-verbaux des rapports de la commission d'enquête sur les capitulations. Il y a donc lieu de supposer que le public sera bientôt mis en mesure de juger le pour et le contre dans l'affaire de Metz, si obscure et si controversée.

Nous apprenons, aujourd'hui, dit l'*Univers*, de source absolument sûre, que don Carlos est en Espagne. En dépit du zèle des agents de M. Thiers, son frère don Alphonse l'y a rejoint.

Le *Constitutionnel* annonce que Charles VII aurait réussi à contracter en Angleterre un emprunt de plusieurs millions, pour favoriser le succès du mouvement insurrectionnel qui a éclaté en Espagne.

Les informations du ministère de l'intérieur, prises à deux heures, portent : « Pas » de nouvelles d'Espagne ; de nouveaux renforts ont été envoyés aux troupes qui gardent les défilés des Pyrénées. »

Pas de nouvelles ! bonnes nouvelles ! A Madrid, au Quirinal et à Berlin, on doit être très-satisfait du zèle que M. Thiers déploie pour surveiller la frontière. Quel honneur pour la France !

On assurait aujourd'hui, à Versailles, que toutes les lignes télégraphiques du nord de l'Espagne étaient interrompues.

ÉRUPTION DU VESUVE.

Le bulletin officiel de l'Observatoire du 4^{er} mai, à 5 heures du matin, porte que l'éruption peut être considérée comme terminée.

Il reste encore un peu de fumée avec quelques rares pluies de cendres mêlées de projectiles qui s'élèvent à peu de hauteur et retombent dans le cratère.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 MAI 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.			
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	54 30	»	»	05	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	907 50	»	»	2 55	C. gén. Transatlantique, j. juill.	250	»	»
4 1/2 % Jouiss. 22 septembre.	78	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	630	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	320	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70 80	»	»	»	Crédit Mobilier	215	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	492 50	»	7 50
5 % Emprunt	87 20	»	»	15	Crédit foncier d'Autriche	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	890	»	5
Obligations du Trésor, t. payé.	420	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	437 50	2 50	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207 50	»	»	»	Est, jouissance nov.	500	»	»	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	375	2	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	867 50	»	»	»				
— 1865, 4 %	437	»	75	»	Midi, jouissance juillet.	610	»	»	»				
— 1869, 3 % t. payé.	271	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	983 75	»	1 25	»				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	249 50	»	25	»	Orléans, jouissance octobre.	827 50	»	2 50	»				
— libéré	240 50	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	505	»	»	»				
Banque de France, j. juillet.	3750	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	617 50	»	»	»				
Comptoir d'escompte, j. août.	665	»	5	»	Compagnie parisienne du Gaz.	668 75	3 75	»	»				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	496 25	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	30	»	»	2 50				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»	»									

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 6 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Chemin de fer d'Orléans.

VENTE

aux enchères publiques, de

BOIS DE CHARPENTE

provenant de la reconstruction des ponts détruits pendant la guerre.

Les lundi 6 et mardi 7 mai 1872, à midi.

A la gare de Tours, lieu dit le CHAMP-GIRAUT, près les Magasins-Généraux.

Ces bois consistent en :

- 1^o Belles poutres en SAPIN DU JURA, de 18 à 20 mètres de longueur et de 40 à 50 centimètres d'équarrissage ;
- 2^o Poutres en SAPIN DU NORD, de 10 à 12 mètres de longueur et de 30 à 40 centimètres d'équarrissage ;
- 3^o Longrines de 20 à 25 centimètres d'équarrissage ;
- 4^o Et autres bois de toutes dimensions.

Expressément au comptant. — 5 0/0 en sus.

Par le ministère de M. JULES BODEZ, commissaire-priseur à Tours, rue Bancheureau, n^o 9. (228)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (98)

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

Nouvelle Encre

J. Gardot à Dijon.
noire en écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas.
Nouvelle Encre violette noire copiant même un mois après l'écriture.
chez tous les Papetiers.

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs.

LE FLACON 1^{er} 25 c 2^e 50

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

Un enfant de 13 ans, muni de bons certificats, demande une place dans une maison, ou à la campagne.

M. LAUMONIER, notaire, demande un petit clerc.

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (598)

INSTITUT MATRIMONIAL

DE

FRANCE

Fondé par Madame de Saint-Just

Pour faciliter entre les familles honorables et opulentes les alliances les mieux assorties au point de vue physiologique et social.

Dots depuis 100,000 francs jusqu'à plusieurs millions.

32, rue Maubeuge, 32, PARIS.

CLARIFICATION DES VINS

PULVÉRINE D'APPERT

Inventeur des conserves alimentaires. — 3 médailles d'or à 3 expositions.

Clarification prompt et économique des liquides. — LA PULVÉRINE D'APPERT, employée avec succès depuis plus de 10 ans, remplace avantageusement les œufs. Les lies sont bonnes, ne remontent jamais et peuvent se reclarifier. On peut expédier sur colle, le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.

PRIX : 4 fr. le 1/2 kilog., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (c'est 5 ou 10 centimes par hectolitre), suivant le vin que l'on veut clarifier.

Adresser les demandes à l'Usine, 75, rue de la Mare (Menilmontant), Paris, ou aux dépôts, à Angers, chez M. COMPAIN, marchand de comestibles ; — M. Henri DESCAMPS, marchand de comestibles, rue Desjardins ; — M. VIGNOT, négociant droguiste. (149)